

L'éducation en Suède

Bernadette Plumelle



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ries/1316>

DOI : 10.4000/ries.1316

ISSN : 2261-4265

Éditeur

Centre international d'études pédagogiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2005

Pagination : 139-146

ISBN : 978-2-85420-564-0

ISSN : 1254-4590

Référence électronique

Bernadette Plumelle, « L'éducation en Suède », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 39 | septembre 2005, mis en ligne le 17 novembre 2011, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ries/1316> ; DOI : 10.4000/ries.1316

Ce document a été généré automatiquement le 14 novembre 2019.

© Tous droits réservés

L'éducation en Suède

Bernadette Plumelle

- 1 Le principe d'un accès gratuit à l'éducation pour tous, tout au long de la vie, est l'un des fondements de la société suédoise. Le système éducatif est porté par les valeurs fondamentales de respect et de souci des autres, de solidarité, d'égalité entre les sexes et de tolérance. Selon la loi scolaire¹, l'enseignement « doit donner aux élèves des connaissances et des aptitudes à favoriser, en coopération avec leur foyer, leur développement harmonieux en personnes et en citoyens responsables ».

L'éducation : une responsabilité partagée

- 2 En 1842, une loi a introduit l'éducation publique élémentaire en Suède. Cette éducation dépendait de l'État mais les écoles étaient gérées par les autorités locales et l'Église. En 1962, la réforme de l'école obligatoire et publique institue l'école de base de neuf ans : tous les enfants de sept à seize ans doivent fréquenter la même école et recevoir la même éducation de base. Avec le second plan d'enseignement de 1969, le système de filières est supprimé, remplacé par des matières optionnelles ; l'école de base est unifiée avec un programme indifférencié pour tous les élèves tout au long de la scolarité obligatoire à l'exception de cours de suédois langue seconde et de cours de langue maternelle créés pour les enfants d'origine immigrée au début des années soixante-dix. Au début des années quatre-vingt-dix, la responsabilité des écoles est décentralisée et repose sur les communes : distribution des financements, organisation et embauche. D'un système centralisé avec des règles strictes, il passe à un système totalement décentralisé, axé sur des objectifs.
- 3 Le Parlement et le gouvernement fixent les programmes d'enseignement, les objectifs nationaux et les orientations de l'enseignement public mais la mise en œuvre des activités scolaires repose sur les communes et les responsables des écoles. Le chef d'établissement gère un budget globalisé, recrute et licencie les enseignants, établit des priorités dans son établissement (effectif des classes, taux d'encadrement, répartition des matières entre les niveaux...); l'enseignant, enfin, doit s'engager dans le projet d'établissement et assumer un rôle de tuteur auprès des élèves.

- 4 La démarche éducative commence dès l'école maternelle, se poursuit avec l'école de base obligatoire et l'enseignement secondaire supérieur, le lycée, où la quasi-totalité des jeunes Suédois poursuivent aujourd'hui leurs études. Au cours des années quatre-vingt-dix, de nombreuses réformes ont été appliquées aux systèmes primaire, secondaire et supérieur. Ces réformes avaient pour objectif de créer la « meilleure école d'Europe » mais une décennie après, il n'est pas certain que l'objectif ait été atteint et l'on peut se demander si certaines de ces réformes n'ont pas mis à mal l'ambition du système éducatif suédois de garantir les mêmes chances à tous, indépendamment de leur origine ethnique ou de leur lieu de résidence.

Structure du système éducatif

Le secteur préscolaire : une offre intégrée de services publics

- 5 Les structures d'accueil, accessibles à tous et aux tarifs modérés, sont destinées aux enfants de un à douze ans. Dès les années soixante-dix, des réformes ont été mises en œuvre pour offrir des services d'accueil de l'enfance, largement accessibles à ceux qui en ont besoin, gérés principalement par des communes et financés par l'argent public. Il existe plusieurs structures accueillant les enfants² ; l'école maternelle est ouverte toute l'année et les heures de classe sont adaptées aux heures de travail ou d'étude des parents ; les centres périscolaires accueillent les enfants aux heures où ils ne sont pas à l'école et pendant les vacances scolaires. La plupart de ces centres coopèrent de manière plus ou moins importante avec les écoles.
- 6 En 1996, la responsabilité nationale de soins et d'éducation à la petite enfance (services de crèches) et des maternelles a été transférée du ministère des Affaires sociales à celui de l'Éducation. Les réformes ont porté essentiellement sur l'aspect pédagogique avec une approche commune pour tous les services, intégration résumée dans ce programme comme suit : « le préscolaire doit fournir aux enfants de bonnes activités pédagogiques où les soins, l'éducation et l'enseignement forment un ensemble cohérent ». Le changement le plus radical a été l'unification de la formation du personnel des crèches, des écoles maternelles et des écoles.
- 7 Dans les années quatre-vingts, lorsque le gouvernement a essayé d'abaisser l'âge du début de la scolarisation, l'opinion publique s'y est opposée parce qu'elle considérait cela comme une tentative d'écourter la petite enfance. L'école est donc obligatoire à partir de sept ans mais depuis 1998, les communes doivent offrir une année de classe préparatoire. Presque tous les enfants de six ans fréquentent la classe préparatoire (*förskolleklass*) facultative, gratuite et celle-ci fait partie intégrante du système scolaire. D'autres réformes ont suivi ; en plus de la gratuité de l'accès à la classe préscolaire pour les enfants de six ans, le gouvernement a baissé le tarif des structures préscolaires (1-5 ans) et a rendu gratuite à partir de 2003 l'éducation pour les enfants de 4-5 ans (trois heures par jour au minimum). De 2001 à 2003, une série de réformes ont été lancées pour étendre l'accès à des catégories jusqu'alors exclues et les droits d'inscription ont été plafonnés de un à quatre ans. L'ensemble de ces structures a connu une expansion rapide au cours des trente dernières années et actuellement plus de 80 % des enfants de un à cinq ans fréquentent l'école maternelle³.
- 8 Les structures préscolaires sont devenues le premier niveau du système éducatif et se consacrent aujourd'hui aux enfants de un à cinq ans. Les règles et les règlements

relatifs à la prise en charge de l'enfance en Suède sont sous l'égide de la Loi scolaire. L'éducation préscolaire devient partie intégrante du système éducatif et cette intégration a pour conséquence inattendue l'influence du préscolaire sur le scolaire. Les enseignants s'intéressent au processus de développement des élèves en plus de leurs réussites scolaires. Les expressions artistiques et le jeu, activités centrales du préscolaire, sont reconnus comme des moyens majeurs d'apprentissage et de transmission des savoirs pour les élèves en âge scolaire.

L'école de base : école obligatoire, unique et gratuite

- 9 L'école de base (*grundskola*), école obligatoire⁴, existe dans sa forme actuelle depuis 1962. Elle comprend neuf années d'enseignement pour des élèves de sept à seize ans et les autorités municipales sont tenues de veiller à ce que tous les enfants en âge scolaire fréquentent effectivement l'école. Elle est gratuite et les parents ne prennent pas en charge les repas scolaires, les soins médicaux, le transport scolaire ni les aides pédagogiques. En 1994, le programme de l'enseignement obligatoire⁵ est entré en vigueur. Chaque municipalité doit établir un plan scolaire qui indique l'organisation et le développement des écoles de la commune. Le directeur de l'école peut adapter le contenu, l'organisation et les méthodes de travail au contexte de l'école.
- 10 Le nombre d'heures d'enseignement, préétabli pour chaque matière, est fixé au niveau national : 6 665 heures⁶ pour les matières et groupes de matières sachant que 600 heures sont réservées aux options choisies par les élèves (approfondissement) ou par l'école qui peut décider d'enseigner d'autres matières pour donner à son institution un profil particulier. Pour évaluer les élèves, il existe une échelle de notes à trois niveaux : admis, bien, très bien.
- 11 À l'issue de la scolarité obligatoire, une très grande majorité des élèves (89,5 % en 2002) sont aptes à poursuivre des études secondaires dans le second cycle. Pour s'y inscrire, les élèves doivent avoir la moyenne en suédois, en mathématiques et en anglais. Les élèves qui n'ont pas obtenu le niveau requis ont droit à une année de « programme individuel » leur permettant d'intégrer ensuite la scolarité normale du lycée.

Enseignement secondaire supérieur

- 12 Ces études, d'une durée de trois ans (de 17 à 20 ans) s'effectuent dans des écoles secondaires supérieures (*gymnasieskola*). Les élèves choisissent parmi dix-sept « programmes d'études nationaux » à orientation générale ou professionnelle⁷. Les trois filières qui préparent aux études supérieures, « sciences physiques et naturelles », « sciences sociales » et « technologie » accueillent 35 % d'une classe d'âge mais tous les élèves, quel que soit le programme choisi, suivent un enseignement général de huit matières principales (suédois, suédois en tant que deuxième langue, anglais, mathématiques, sciences naturelles, éducation civique, sport et santé, arts plastiques et religion). L'enseignement est modulaire, constitué de cours représentant des unités de valeur ; à la fin de sa scolarité, le lycéen reçoit un certificat de fin d'études⁸. Les élèves, à la condition d'avoir de bonnes notes durant leur scolarité, peuvent accéder à l'enseignement supérieur mais les universités les plus sélectives comme médecine ou psychologie exigent une évaluation « bien » ou « très bien » dans 90 % des unités choisies.

Enseignement supérieur

- 13 La Suède compte trente-sept établissements d'enseignement supérieur, dont sept universités et un certain nombre de collèges universitaires, de taille plus modeste. Les conditions générales d'accès aux études supérieures sont fixées par le gouvernement et sont identiques pour tout établissement. L'accès à l'enseignement supérieur est sélectif dans certaines formations où il existe plus de candidats que de places disponibles, sur la base des notes obtenues au lycée ou des résultats du test national d'aptitude aux études universitaires. Les établissements d'enseignement supérieur délivrent des diplômes ou certificats de trois niveaux, sanctionnant respectivement des études à plein temps de deux ans *högskoleexamen*, des études d'au moins trois ans *kandidatexamen* et des études d'au moins quatre ans *magisterexamen*.
- 14 L'enseignement supérieur, gratuit et majoritairement public, a connu une importante réforme au début des années quatre-vingt-dix⁹, autour de trois principaux objectifs : déréglementation, autonomie accrue des établissements et plus large éventail de choix individuels pour les étudiants. Les crédits accordés par l'État sont fonction des résultats obtenus par les établissements : environ la moitié des subventions est liée aux nombres de points obtenus par les étudiants et l'autre moitié au nombre d'étudiants inscrits. Quant aux étudiants, ils bénéficient d'une allocation d'études non remboursable et d'un prêt à intérêts, lui remboursable. Depuis 1991, le nombre d'étudiants a augmenté d'environ 50 %.

Les évolutions du système suédois

École privée versus école publique

- 15 La plupart des écoles sont publiques mais les parents peuvent choisir une école indépendante. Leur création a été autorisée pour permettre une plus grande diversité du système scolaire, avec une orientation pédagogique particulière (école Montessori etc.), une orientation linguistique, ethnique ou même une orientation religieuse affichée. À condition d'être homologuées, ces écoles reçoivent une allocation par élève et par année scolaire par la municipalité du domicile de l'enfant. Leur nombre a augmenté dans les années quatre-vingt-dix et environ 5,5 % des enfants ont fréquenté ces établissements indépendants durant l'année 2002-2003. Mais ce phénomène n'est pas également réparti dans le pays. Il existe surtout dans les grandes villes car, en dehors des grandes agglomérations, les distances sont telles entre écoles qu'il n'y a pas la possibilité de choix. Dans les quartiers des grandes villes où sont concentrés certains groupes sociaux et ethniques, la proportion d'élèves immigrés est proche de 100 % dans certains établissements ; dans les villes moyennes, cette proportion, bien que moins importante, atteint néanmoins un niveau élevé et cela n'est pas sans effet sur le taux de fréquentation des écoles indépendantes. Les parents sont très favorables au libre choix de l'école pour leurs enfants, particulièrement dans des familles où le niveau d'éducation est élevé. Cela a des conséquences sur l'offre scolaire : des écoles communales ont fermé alors que le nombre d'écoles indépendantes a augmenté (53 établissements créés en 2002). On recense 565 écoles privées pour l'année 2004/2005.

- 16 Un système de « chèque scolaire », *skolpeng*, a été mis en place par le gouvernement conservateur en 1992 pour introduire la compétition entre les écoles et permettre aux parents de choisir une autre école que celle qui était affectée à leurs enfants¹⁰. Dans une étude récente, deux chercheurs suédois, Sandström et Bergström (2002)¹¹ ne trouvent pas de différences significatives entre les résultats des élèves des écoles publiques et ceux des élèves du programme des bons d'éducation. Ils l'expliquent en partie par le fait que ce système a été revu et corrigé par les sociaux-démocrates lorsqu'ils sont revenus au pouvoir en 1995. Aujourd'hui, le régime est encadré de façon très serrée et ces deux sous-systèmes scolaires parallèles ne se distinguent pas véritablement. Ils recrutent les mêmes catégories d'élèves et obtiennent les mêmes résultats. En 2002, onze ans après son implantation, seulement 7 % des parents avaient usé de cette possibilité.

L'enseignement des langues : une priorité pour la Suède

- 17 L'enseignement des langues a toujours occupé une place essentielle dans le système scolaire suédois, la langue suédoise étant très faiblement parlée à l'extérieur de ses frontières¹². Depuis 1962, l'apprentissage de l'anglais est obligatoire en Suède pour tous les élèves de l'école de base à partir de la quatrième année scolaire et depuis 1994, ces derniers sont également obligés de prendre une option linguistique, c'est-à-dire dans la plupart des cas, une deuxième langue étrangère (l'allemand, le français ou l'espagnol), les écoles étant dans l'obligation de proposer au moins deux de ces langues.
- 18 Le nombre de cours consacrés à l'apprentissage d'une seconde langue à l'école de base a augmenté de plus de 30 % depuis son introduction dans les programmes. Le nombre de cours d'anglais n'a pas été modifié mais chaque établissement décide de l'année où les cours doivent débiter : à l'heure actuelle, environ le tiers des élèves suédois commencent l'apprentissage de l'anglais dès leur première année de scolarité.
- 19 Parallèlement à cela, la Suède a mis en place une offre linguistique particulière pour tenir compte d'une nouvelle population scolaire. Le pays a connu une vague d'immigration économique très importante au cours des années cinquante et soixante avec des populations venues de Finlande ou d'Europe du Sud. Elle a été suivie dans les années quatre-vingt d'une vague de réfugiés politiques (Irakiens, ...). Un habitant sur vingt est actuellement de nationalité étrangère et un sur dix est né à l'étranger ; les plus nombreux sont les Finlandais (100 000 personnes), le deuxième groupe vient d'Irak (36 000 personnes). L'école suédoise a pris en compte la double appartenance de ces enfants en mettant en place des programmes linguistiques particuliers. Au cours des années soixante-dix, on a accordé aux enfants d'immigrants des ressources pour l'apprentissage du suédois deuxième langue sous forme de cours de soutien, on les a encouragés également à développer leur bilinguisme¹³. 13 % de ces enfants suivent des cours de langue maternelle donnés par des professeurs spécialisés à l'école maternelle. Avec le plan d'enseignement de 1980 (Lgr 80), le « suédois langue étrangère » est devenu une matière à part entière ; tous les nouveaux émigrés peuvent étudier le suédois en tant que deuxième langue pendant toute la durée des études obligatoires jusqu'à la fin du secondaire ; le « suédois deuxième langue » a son propre programme qui donne les mêmes droits que le suédois langue maternelle. Mais les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espérances ; en 2003, à la fin de l'enseignement obligatoire, 24 % des élèves n'ont pas réussi en suédois deuxième langue.

L'évaluation à tous les niveaux de la structure éducative

- 20 L'évaluation de l'élève existe sous ses deux formes : un système de notation, introduit durant la huitième année d'étude et construit sur trois échelons (passable, bien, très bien) et un travail régulièrement suivi et évalué par l'enseignant. En cas de difficultés, l'élève bénéficie d'un soutien personnalisé car le redoublement n'existe pas durant les années de scolarité obligatoire. Les enseignants sont évalués par les chefs d'établissement, pouvant leur attribuer des primes et en modifier le montant. Chaque année, les établissements scolaires doivent fournir une évaluation de leurs résultats et les mairies une évaluation de l'ensemble des établissements de la commune. Quant à l'évaluation du système éducatif dans son ensemble, elle est menée par une structure nationale, l'Agence nationale suédoise pour l'éducation. Celle-ci a organisé une évaluation à grande échelle en 2003 auprès d'élèves de fin du cycle primaire (5^e niveau) et fin de scolarité obligatoire (9^e niveau) pour déterminer les effets des réformes des dix dernières années. Le bilan est mitigé : le niveau en anglais est excellent (la Suède est en tête de classement sur huit pays européens¹⁴) mais le niveau dans les matières scientifiques a baissé (mathématiques, sciences physiques et chimie). Au printemps 2002, 25,4 % des élèves en fin de scolarité obligatoire présentaient des lacunes dans une ou plusieurs des seize matières obligatoires.

La formation des enseignants : un continuum

- 21 Avant 1996, il y avait trois professions principales ; les éducateurs du préscolaire (pour les tout-petits et les plus jeunes enfants dans les écoles), les enseignants (pour les enfants durant le cursus obligatoire ainsi qu'aux adolescents de seize à dix-neuf ans) et les pédagogues vacataires dans les services de garde pour enfants d'âge scolaire. Les trois professions avaient une formation séparée dans l'enseignement supérieur. La Suède a opté pour une réforme structurelle en 2001, dont l'objectif est d'avoir une profession unique, travaillant avec des enfants de tous âges et dans des environnements différents : tous les étudiants doivent dorénavant suivre un cursus universitaire de trois ans et demi minimum et tous les diplômés sont appelés enseignants avec un tronc commun de dix-huit mois pour tous, que l'on soit destiné à travailler avec des enfants de dix-huit mois ou de dix-huit ans.

	Suède	France
Territoire	449 960 km ²	547 026 km ²
Densité habitant/km ²	19,7	107,9
Population (2005)	9 017 324 habitants	62 400 000 habitants
Langues nationales	Suédois + cinq langues minoritaires officielles : sami, finnois, meänkieli, romani et yiddisch	Le français

Nature de l'État	Monarchie constitutionnelle	République
Développement humain (IDH) ⁽¹⁾	0,941 en 2001 (3 ^e pays)	0,925 en 2001 (17 ^e)
Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB - 2001 <i>Source : OCDE-CERI</i>	6,5 %	6 %
Taux brut de scolarisation combiné primaire et secondaire ⁽²⁾	124 % pour 2002/2003	107 % pour 2002/2003
Espérance de scolarisation pour un enfant de 5 ans (2002) <i>Source : OCDE-CERI</i>	16,8 ans temps plein - 3,3 ans temps partiel	16,6 ans (temps plein)

(1) Source : Rapport mondial sur le développement humain 2003

(2) Taux brut de scolarisation : Effectifs scolaires d'un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population du groupe d'âge théorique correspondant à ce niveau d'enseignement. Ce chiffre est combiné pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Source : Institut de statistiques de l'UNESCO, Rapports en ligne : http://stats.uis.unesco.org/ReportFolders/ReportFolders.aspx?CS_referer=&CS_ChosenLang=fr
Bernadette Plumelle en collaboration avec Marion Latour

- 22 La conception est radicale et non sans danger : les étudiants en formation risquent de choisir majoritairement l'enseignement scolaire parce que les salaires et les conditions de travail restent plus intéressants, ce qui peut provoquer à terme une pénurie d'enseignants dans les services pour tout-petits.

Un bilan en demi-teinte

- 23 Dans des années soixante-dix¹⁵, des critiques concernant les choix éducatifs se sont amplifiées : les Suédois ont critiqué l'école unique pour son manque d'efficacité et de direction et son manque de dialogue avec les parents et les enfants. Des réformes ont eu lieu et la décentralisation du système éducatif a introduit la notion d'objectifs et de résultats à atteindre.
- 24 L'enseignement obligatoire suédois est-il parvenu à atteindre ce double objectif d'une certaine égalité des résultats en regard des objectifs nationaux tout en favorisant les différences et le libre choix de l'école¹⁶ ? Force est de constater qu'il existe des différences entre les communes à l'égard de l'échec scolaire, des différences de performances entre les élèves des écoles indépendantes et ceux des écoles communales et l'enquête internationale PISA a montré que les différences de résultats entre les élèves d'origine étrangère (nés en Suède ou non) et les élèves suédois est plus marquée en Suède que dans d'autres pays de l'OCDE. La réforme a abouti en partie à une forme de ségrégation sociale et ethnique et l'Agence nationale pour l'éducation, *Skolverket*, présente elle-même le système éducatif suédois comme un système hybride : « nous avons des écoles avec des statuts différents, à tel point que nous pourrions bientôt parler d'un système éducatif parallèle ».

NOTES

1. La loi scolaire (*Skollagen*) de 1985 fixe les finalités et orientations du système éducatif suédois.
2. L'accès est réservé a priori aux enfants de parents qui travaillent, aux enfants de chômeurs ou d'étudiants.
3. Selon l'OCDE, la Suède dépense 2 % du PIB pour ses seuls services en faveur des tout-petits.
4. L'école obligatoire comprend l'école de base, l'école lapone, l'école spéciale et l'école de base pour handicapés mentaux.
5. Il a été adapté en 1998 pour couvrir également le préscolaire et les garderies.
6. Nombre total pour les neuf années d'enseignement.
7. Auparavant, les filières étaient plus nombreuses, elles ont été limitées à dix-sept en 2000.
8. En 2007, examen de fin d'études et réforme des programmes seront mis en place.
9. La Loi sur l'enseignement supérieur (*Högskolelagen*) de 1992 a été complétée en 1993 par l'Ordonnance sur l'enseignement supérieur (*Högskoleförordningen*).
10. Cabau-Lampa B., « Suède, un vent de réformes », *Revue internationale d'éducation Sèvres*, n° 13, mars 1997.
11. Sandström M. & Bergström F., *School Vouchers in Practice: Competition Won't Hurt You!*, The Research Institute of Industrial Economics, Stockholm, 2002.
12. Cabau-Lampa Béatrice, « Le tournoi des langues », l'enseignement des langues étrangères dans le système scolaire suédois, 1807-2003, *Revue d'histoire de l'éducation*, vol. 16, n° 2, automne 2004.
13. Il suffit qu'un groupe de cinq élèves de même langue existe pour que la municipalité soit tenue d'organiser un cours.
14. Bonnet G. ed., *The assessment of pupils' skills in English in eight European countries 2002: European project - European network of policy makers for the evaluation of education systems*, 2004.
15. « Éducation et économie de marché en Suède », Brettell L., Lindblad S. in *Revue internationale d'éducation Sèvres*, n° 15, septembre 1997, p. 115-125.
16. « L'équité dans les pays nordiques : une réflexion sur la notion d'équivalence dans le système éducatif suédois » in *Vers une école juste et efficace*, Nicaise J., Baye A., Demeuse M., Straeten M.-H., eds. p. 172-187.

INDEX

Mots-clés : système éducatif

Index géographique : Suède

AUTEUR

BERNADETTE PLUMELLE

Responsable du centre de ressources documentaires du CIEP. [plumelle@ciep.fr]